



À Estrées-Saint-Denis,
Le 13 janvier 2025.

Références

Réf.: SM/SL/BN/MB/2025-043
Objet : Mise en place de la PFAC
Affaire suivie par :
Benjamin NORMAND
Email :
eau-assainissement@cc-pe.fr

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com

Suivez-nous



Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil communautaire a décidé de mettre en place une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

À cet effet, vous trouverez ci-joint :

- La note d'information relative à la PFAC ;
- La fiche de demande de raccordement ainsi que la fiche de demande de contrôle qu'il vous appartiendra de compléter et retourner à la Plaine d'Estrées – 1 rue de la Plaine à Estrées-Saint-Denis (60190) ou par mail à l'adresse suivante eau-assainissement@cc-pe.fr ;
- La délibération du Conseil communautaire concernant les conditions financières de raccordement.

Vous pouvez faire effectuer vos travaux de raccordement par l'entreprise de votre choix. Cependant, vous êtes dans **l'obligation de faire procéder au contrôle de conformité de l'installation par le contrôleur de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.**

En effet, ce document est très important au regard de la conformité du raccordement pour prévenir tout risque contentieux ultérieur et lors des transactions immobilières chez un notaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente



Sophie MERCIER